

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers

MITZACH

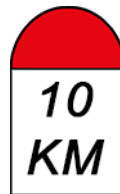
France Haut-Rhin 68470

20^{ème} Marche Populaire Internationale

Marche « de Montagne »



Samedi 27 & Dimanche 28 Juin 2026



Membre de la FFSP n° F1314

Visa F-FSP 2026 68 63 Z1

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : contact@ffsp.fr



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

- Départ et arrivée :** Salle des fêtes de Mitzach.
39. rue principale 68470 MITZACH
- Horaires :** Départ de 07h00 à 14 h00 pour les 5 & 10 km.
Départ de 07h00 à 13h00 pour le 20 km.
Arrivée limitée à 18 heures.
- Parcours :** 5 Km, 10 km et 20 km autour du Village (sans difficultés particulières).
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.
- Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.
- Préinscriptions :** Avant le 26 juin 2022, pour les groupes. Sur place pour les individuels
- Inscriptions :** Par mail : contact@spmitzach.fr
Ou directement auprès des membres :
Christian COMPERE 5, rue Malakoff 68700 Aspach-le-Bas
Tel : 06 80 59 14 50
Frédéric COMPERE 17, rue principale 68470 Mitzach
Tel : 06 80 99 20 40
Philippe REINSTETTEL 43, rue Principale 68470 Mitzach
Tel : 06 85 12 76 29
- Récompenses :** Aux groupes les plus nombreux et aux plus âgé (homme ou femme)
- Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de La MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
- Ravitaillement :** Mise à disposition gratuite d'un régénérant solide et d'une boisson à chaque contrôle. Possibilité de restauration à tous les postes de contrôle.
- Avis importants :** **Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.**

Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.



Premiers secours : Assurés par l'Association



Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal

Vous êtes victime ou témoin de violences dans le milieu Sportif ?

Signalez-le en écrivant à :

Signal-sports@sports.gouv.fr

